

Apprentis : des sous-salariés ?

Communiqué de presse - juin 2018

L'Assemblée Nationale vient d'adopter un amendement permettant de passer par le médecin généraliste pour assurer la visite d'embauche des apprentis, au lieu du médecin du travail. L'AIPALS, association de prévention des risques professionnels à Montpellier, demande sa suppression pour préserver la santé des jeunes.

La visite d'embauche de l'apprenti a pour objectif de vérifier que son état de santé est compatible avec le poste ou le métier envisagé. Elle est l'occasion d'un véritable dialogue et d'une sensibilisation sur les risques professionnels en rapport avec le métier choisi par l'apprenti.

Cette visite demande une expertise sur les conditions de travail réalisée par des médecins du travail et leurs équipes (infirmier, ergonome, spécialiste des risques chimiques, psychologue du travail, etc.).



Envisager l'intervention des médecins généralistes, qui ne connaissent pas les environnements de travail, les procédés techniques de fabrication, l'impact de l'utilisation des produits chimiques sur le corps, les moyens de protection ou encore les implications en matière de droit qui en découlent, n'est pas concevable. Si le choix des médecins généralistes est confirmé, il est clair qu'il n'y aura plus de prévention en santé au travail et les apprentis seraient livrés à eux-mêmes !

Pierre-François CANET, Président de l'AIPALS

VISITE D'EMBAUCHE : À CHACUN SON MÉTIER !

L'AIPALS, association de prévention des risques professionnels à Montpellier (3 700 entreprises, 40 000 salariés, dont près de 1000 apprentis), rappelle que la médecine du travail est une spécialité de 4 ans après les 6 ans de tronc commun en médecine.

« Quand on a mal au dent, on va voir un dentiste, quand on a mal au dos, on va voir un kiné, quand on a mal au ventre, on va voir un gastroentérologue, de ce fait quand on a des soucis au travail, physiques ou psychiques, on va voir son médecin du travail », insiste le président de l'AIPALS.

L'ENJEU : LA SANTÉ DE NOS JEUNES

Chez les jeunes de moins de 25 ans, la fréquence annuelle des accidents du travail est 2,5 fois plus importante que chez les adultes ! Une étude épidémiologique réalisée par l'Institut national

de recherche et de sécurité (INRS) relève que les jeunes de moins de 25 ans formés en santé au travail pendant leur scolarité ont 2 fois moins d'accidents du travail que les autres salariés.

Cette initiative législative, prise alors qu'un rapport sur la santé au travail a été commanditée par le Premier Ministre et que sa livraison est attendue depuis plusieurs semaines, n'est pas de bonne augure.

Si elle était confirmée, cette mesure créerait une incohérence dans le droit du travail entre les apprentis et les autres salariés du régime général. L'AIPALS demande la suppression d'une telle décision.

L'article 7 du projet de loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel introduit la possibilité de recourir à la médecine de ville pour assurer la visite d'information et de prévention à l'embauche de l'apprenti s'il n'était pas possible d'organiser ce rendez-vous auprès d'un service de santé au travail dans les deux mois.

Contact PRESSE

Frédéric BONNET, Directeur adjoint de l'AIPALS
f.bonnet@aipals.com
07 77 30 33 44

De futurs mécaniciens sensibilisés dans leur lycée

Fumées de gaz d'échappement, dégraissants, solvants, huiles, ponceuse, compresseur, gonflage des pneus, clé à choc : les mécaniciens sont particulièrement exposés aux produits chimiques et au bruit. Mais le message de prévention passe encore difficilement. L'AIPALS est allé à la source : rencontrer des apprentis au lycée professionnel Pierre Mendès-France de Montpellier.



Quand elle recevait en visite médicale des mécaniciens, Marie-Pierre Balez, infirmière en Santé au Travail, se désolait de regarder leurs mains souillées de noir. Porter des gants ? La plupart n'y pense pas ou ne voit pas le risque, les autres trouvent cela gênant ou qu'ils empêchent de « bien sentir la carrosserie ». Sans parler du fait que, pour certains patrons, un vrai et bon mécanicien a forcément les mains sales, preuves de son travail et de son investissement...

Dès 2013, l'infirmière de l'AIPALS, avec l'appui du médecin du travail a rédigé une brochure spécifique de conseil avec les bonnes pratiques, et notamment le port d'EPI (équipements de protection individuelle) type gants ou bouchons

d'oreilles. Des interventions in situ dans de gros garages de la région de Montpellier, avec des spécialistes AIPALS en risque chimique et bruit, ont également été organisées.

GANTS ET BOUCHONS ANTI-BRUIIS

Mais parmi les salariés reçus par Marie-Pierre Balez, il y avait aussi des apprentis de 16 ans... L'infirmière a donc proposé de « former à la source », dans un lycée professionnel. C'est ainsi que l'année dernière, 44 élèves mécaniciens et carrossiers en CAP et Bac au Lycée Pierre Mendès-France de Montpellier ont été sensibilisés aux risques chimiques et au bruit de façon ludique (films, jeux, quizz). « Une vraie relation de confiance s'est instaurée ; c'était fabuleux », raconte la professionnelle de santé. « On a vu que la sensibilisation était immédiate ».

Pourtant, la Prévention Santé Environnement (PSE) est déjà au programme de leur formation continue ; il s'agit même d'une épreuve d'examen. « Quand une information leur est donnée par une personne extérieure au lycée plutôt que par leur professeur, elle est toujours mieux perçue », constate avec pragmatisme

Sandrine Oprandi, l'enseignante en charge de la PSE. « En première année, on leur parle de leur sommeil, de leur alimentation, de leur activité physique ; et la seconde, de la législation et des risques. Mais à leur âge, ils ont encore du mal à se projeter et à imaginer l'impact sur leur santé ».

Fort de ce succès, une nouvelle intervention est prévue en janvier 2018. Elle devrait se dérouler non plus dans la salle de classe, mais directement dans l'atelier école, et les professeurs eux-mêmes seront invités à participer.

« QUAND UNE INFORMATION EST DONNÉE PAR UNE PERSONNE EXTÉRIEURE, ELLE EST TOUJOURS MIEUX PERÇUE »

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le risque de surdit  est av r  au-del  de 80 d cibels d'exposition sur 8 heures (ou d'un choc sonore   plus de 135 dB).